

DEC111164DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Pierre GUILLON, directeur de l'institut des Sciences de l'Ingénierie des systèmes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100049 du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Pierre GUILLON aux fonctions de directeur de l'institut des Sciences de l'Ingénierie des systèmes;

Vu le projet de convention de coopération pour l'UPR 3346 Institut PPRIME (P') « Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » entre l'Université de Poitiers, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Pierre Guillon, directeur de l'institut des Sciences de l'Ingénierie des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de coopération pour l'UPR 3346 Institut PPRIME (P') « Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » entre l'Université de Poitiers, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mai 2011